

A NOTER DANS CE NUMÉRO

### **R & R - mai 2017**

- Comment faire de l'A/B Testing en SEO ?
- Comment fonctionne un moteur de recherche ? (5ème partie : l'analyse de la requête)
- Le GDPR, cette nouvelle loi qui va tout changer (2ème partie)

#### **Comment faire de l'A/B Testing en SEO ?**

Les techniques d'A/B testing permettent d'évaluer, entre plusieurs variantes, quelle est celle qui est la plus efficace et qui remplit le mieux possible les objectifs établis au préalable. Ce type de stratégie est-il possible en SEO pour tester plusieurs versions d'optimisations ? Et, d'un autre côté, comment faire de l'A/B Testing "classique" sans nuire à son référencement naturel et à sa visibilité sur Google ? Réponses....

#### **Comment fonctionne un moteur de recherche ? (5ème partie : l'analyse de la requête)**

Un moteur de recherche comme Google ou Bing est loin d'être un système simple pouvant être expliqué en quelques lignes. Après nos précédents articles sur les technologies de crawl, l'index inversé, le duplicate content, le PageRank thématique et la pertinence, nous abordons ce mois-ci la notion d'analyse et d'éventuelle reformulation de la requête de l'internaute. Comment le moteur prend-il en compte les mots clés tapés par ses utilisateurs et quels sont les traitements effectués pour mieux comprendre leur intention de recherche ? Explications...

#### **Le GDPR, cette nouvelle loi qui va tout changer (2ème partie)**

En mai 2018 entrera en vigueur une nouvelle loi, appelée GDPR (General Data Protection Regulation), qui remplacera la célèbre loi "Informatique et Libertés", très importante dans le domaine de la recherche d'information et du SEO. Cette loi européenne va modifier en profondeur bon nombre de points qui touchent les moteurs et le référencement naturel, aussi est-il important de bien la comprendre pour l'appréhender de la meilleure façon possible. Ceci est l'objet de cet article en deux parties.



15 mai 2017

Vous pouvez consulter l'intégralité de ces articles sur le [portail Intd](#), en demandant une autorisation d'accès à [crd@cnam.fr](mailto:crd@cnam.fr).

<https://webcom.cnam.fr/r-r-mai-2017-1001362.kjsp?RH=1505398856172>